



Demande de reconnaissance paternel

Par **Lavande1607**, le **15/07/2021 à 19:56**

Bonjour, je voudrais savoir ,quelle procédure avec mon père devons nous entreprendre pour qu'il me reconnaisse,car il voudrait le faire. j'ai appris son existence j'avais 40ans .rnrn Pour un peu expliqué mon histoire : Mon père a abandonné ma mère lorsqu'elle était enceinte de moi. A ma naissance j'ai donc porté le nom de jeune fille de ma mère,puis elle a rencontré un homme ils se sont mariés et il m'a reconnu.rnrnA l'âge de 48 ans ma mère m'a appris que mon père n'était pas mon père biologique elle a retrouvé la trace de mon père biologique grâce à des recherches et j'ai rencontré mon père ,je vis une belle histoire depuis quelques années il voudrait me reconnaître.rnrncelui qui m'a reconnu est décédé depuis 20a ,quelle procédure doit-on entreprendre pour que mon père au bout de temps d'années me reconnaisse?

Par **Zénas Nomikos**, le **16/07/2021 à 10:13**

Bonjour,rnrn rnrnvoir ceci : <https://filiation.ooreka.fr/astuce/voir/555183/reconnaissance-de-paternite-tardive>

Par **amajuris**, le **16/07/2021 à 10:58**

bonjour,rnrncomme le conjoint de votre mère vous a reconnu, votre père biologique ne peut plus vous reconnaître.rnrnl'article 320 du code civil indique:rnrn*Sauf lorsqu'elles sont enfermées par la loi dans un autre délai, les actions relatives à la filiation se prescrivent par dix ans à compter du jour où la personne a été privée de l'état qu'elle réclame, ou a commencé à jouir de l'état qui lui est contesté. A l'égard de l'enfant, ce délai est suspendu pendant sa*

minorité.
au regard de votre âge, je crains que votre filiation paternelle ne puisse plus être
modifiée.
salutations